



Attestation d'entretien - Chaudière de 4 à 400 KW

Doit être conservée 2 ans par le commanditaire après sa réalisation
Conforme à l'arrêté du 15 septembre 2009 - NOR:DEVE0918467A

Le Commanditaire	L'utilisation et l'installation
GABARD 20 RUE SAINT MARTIN 49000 ANGERS	Nom : GABARD Adresse : 20 RUE SAINT MARTIN Ville : ANGERS Email : anais.gabard@outlook.fr

Type de Local : Cuisine

Points de Controle obligatoire de l'entretien (article 3.1 de la norme NFX50-010 NFX50-011)

<input checked="" type="checkbox"/> Nettoyage du corps de chauffe, du brûleur, de la veilleuse	Pour les chaudières avec ballon à accumulation
<input type="checkbox"/> Nettoyage de l'extracteur	<input type="checkbox"/> Vérification des anodes (si vérifiable), des groupes de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification du circulateur (si incorporé dans l'appareil)	Pour les chaudières raccordées à une VMC gaz
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification des organes de régulation (si incorporé dans l'appareil)	<input type="checkbox"/> Vérification de la sécurité individuelle
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification des dispositifs de sécurité de l'appareil	<input type="checkbox"/> Nettoyage du conduit de raccordement
<input type="checkbox"/> Vérification des débits de gaz et réglage éventuel, si cette procédure est prévue par le fabricant	

Mesures

Appareil(s) de mesure(s) (marque et référence) :

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B uniquement : 0.00 CO ppm mesuré

<= 20 ppm

= situation normale

Rendement sur PCI de la chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement (en %)		Emissions de polluants (en mg/KWh à 0% d'O2)	
Rendement évalué de la chaudière : (A)	89	Emission évaluée de Nox de la chaudière : (C)	170
Rendement de référence : (B)	92	Emission de Nox de référence : (D)	35

Conseils et recommandations portant sur :

Le bon usage de la chaudière :

Surveiller le niveau d'eau de l'appareil été comme hiver

Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation chauffage:

L'intérêt éventuel du remplacement de la chaudière ou de l'installation de chauffage :

Ces conseils sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone serait constatée.

Date : 14/01/2022

Technicien : Guillaume BEDOUET

Signature Client: